



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Programmes

Question écrite n° 39988

Texte de la question

M Francis Hardy attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et des sports sur le fait que l'éducation artistique ne fait plus l'objet d'aucune épreuve aux examens de CAP et de BEP, alors que la loi du 6 janvier 1988 stipule : « les enseignements artistiques sont sanctionnés dans les mêmes conditions que les enseignements dispensés dans les autres disciplines ». Cette suppression apparaissant comme une régression et peut-être, à terme, comme une menace pour les enseignements artistiques dispensés dans les lycées professionnels, il lui demande s'il compte prendre des mesures tendant à rétablir ces enseignements comme matière d'examen, conformément à la loi du 6 janvier 1988.

Données clés

Auteur : [M. Hardy Francis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39988

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, de la recherche et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2090